

# L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°52

AVRIL 2021



TREMEUR SOUS LA NEIGE ...

*Crédit photo : ARMORPHOTO*

Mairie de Trémeur

☎ 02 96 84 80 98

mairie.tremeur@wanadoo.fr

www.tremeur.fr

Horaires d'ouverture au public en période de COVID :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30

**Dans l'édition de février dernier de l'Ardouzette, j'émettais le vœu d'une « renaissance » de la vie associative, sociale et culturelle. Malheureusement, il nous faudra encore attendre un peu. En ce début d'année, la vie municipale s'est essentiellement centrée sur les projets, le budget et l'accueil d'événements valorisants pour notre commune.**

---

## **UN BUDGET 2021 À LA FOIS VOLONTAIRE ET PRUDENT**

Le conseil municipal d'avril est essentiellement consacré au budget. Il traduit financièrement les orientations et priorités définies par les élus. Chaque commission communale s'est réunie pour proposer des projets qui ont été validés par le Conseil Municipal. Les élus ont souhaité un budget volontaire mais prudent car, en raison des circonstances sanitaires, il sera difficile de respecter le calendrier initialement prévu. Au-delà des investissements courants, trois grandes priorités ont été retenues pour l'exercice 2021.

Tout d'abord l'aménagement et la sécurisation du bourg et notamment de la rue des écoliers. L'école des Tilleuls accueille aujourd'hui 95 élèves contre 68 en 2014. Il est primordial de faire ralentir les voitures à l'entrée de l'école et de permettre aux enfants de pouvoir y venir à pied ou en vélo.

La deuxième priorité budgétaire a été de rénover les locaux de l'école. En 2021, le bâtiment central va être réaménagé en salles pédagogiques nécessaires pour accueillir les effectifs actuels. Les locaux vont être isolés et la chaudière de chauffage va être changée pour un système plus vertueux que le fuel en matière d'environnement et d'émission de CO2.

La voirie municipale sera également un poste de dépenses important. Les travaux prévus en 2020 n'ont pas pu être réalisés. Le budget 2021 intègre donc deux années d'entretien des voies et chemins communaux. Concernant la VC1, depuis juin 2015, des négociations sont en cours avec le Conseil Départemental, l'entreprise Lessard et la commune de Sévignac. Cette route communale est utilisée par les poids lourds pour rejoindre la RN 12 (4 voies). A titre d'information, au printemps 2020 et en 2021, les agents

communaux de Trémeur sont intervenus cinq fois en deux mois pour reboucher les ornières qui se recréent inéluctablement. Notre prochaine rencontre a lieu fin avril : elle a pour objet d'étudier les différentes solutions envisageables et, nous l'espérons, déboucher sur un accord.

## **DES ACTIONS COMMUNALES CITÉES EN EXEMPLE**

A l'initiative de quelques agriculteurs et en partenariat avec Breizh bocage, Trémeur a été l'une des premières communes à promouvoir la plantation de haies bocagères en bordure des parcelles agricoles, le long des chemins et des voies communales. A titre d'exemple, à l'automne et à l'hiver 2020, nous avons planté plus d'1 km de haies en bordure de parcelles, au Clairay, à Marhane, au lotissement du Puits Gaulois, le long du sentier piétonnier qui rejoint le cimetière et le parking attenant.

Les actions de prévention contre l'érosion des sols menées par la commission communale et le travail conduit sur le cours d'eau du Mirbel, en partenariat avec le SMAP, la chambre d'agriculture et Lamballe Terre & Mer, servent aujourd'hui de référence. Nous sommes sollicités par les communes voisines pour témoigner de notre expérience. Le Sous-Préfet de Dinan a participé à la réunion organisée à Trémeur le 11 mars dernier par la Commission Locale de l'Eau. Sur le même thème, nous devons accueillir à Trémeur Mme ABBA, secrétaire d'état à l'environnement, le 2 avril mais sa venue a été annulée suite au discours présidentiel du 31 mars.

Espérons que cette visite sera reportée.

Le Maire  
Francis DAULT

## SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

#### ■ Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2021

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

##### Budget Principal

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2020, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 1 300 776.00 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement pour un montant maximal de 325 193 €.

##### Budget Commerce Multiservices

Le budget du Commerce Multiservices prévoyait, en 2020, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 548 220.45 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement pour un montant maximal de 137 055 €.

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021

#### ■ Complément de la délibération 2020-06-03 fixant les délégations au maire

Le Conseil Municipal, par délibération du 22 juin 2020, a donné plusieurs délégations au Maire pour agir en son nom pour la durée de son mandat en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Suite à l'incendie du commerce multiservices le 20 mai 2020 et aux procédures qui s'ensuivent, il devient nécessaire de compléter cette délibération par le numéro 16 de cet article.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, dans le domaine suivant mentionné à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- ✿ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

#### ■ Renouvellement de la dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021 pour une période de 3 ans

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, le choix de la commune s'est porté sur une organisation des semaines scolaires sur 4 jours. Une dérogation a alors été accordée par la Direction Académique des Côtes d'Armor pour une période de 3 ans.

Une demande de renouvellement de la dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, pour une nouvelle période de 3 ans, doit être déposée à l'Inspection Académique pour le 8 mars 2021.

Le dossier a été présenté au Conseil d'École. Le résultat du vote est le suivant :

- ✿ 5 votes des enseignants pour la semaine à 4 jours.
- ✿ 6 votes des parents élus pour la semaine à 4 jours.
- ✿ 2 votes des représentants de la municipalité pour la semaine à 4 jours.
- ✿ Aucun vote contre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande le renouvellement de la dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires (semaines sur 4 jours) à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, pour une nouvelle période de 3 ans

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

### ■ Compte Administratif de 2020 - Affectation du résultat Compte de Gestion de 2020 - Approbation

Monsieur Guy CORBEL, Adjoint et Monsieur Jean-Paul RÉHEL, vice-président de la Commission Finances, soumettent à l'assemblée les comptes réalisés sur l'année 2020 résumés ainsi :

#### BUDGET GÉNÉRAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES</b>	
011 – Charges à caractère général	153 686.86
012 – Charges de personnel	248788.21
014 – Atténuation de produits	889.00
65 – Autres charges de gestion courante	45 746.00
66 – Charges financières	7146.74
022 – Dépenses imprévues	0.00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>450 198.65</b>
042 – Opérations d'ordre	47 391.27
023 – Virement à la section investissement	0.00
<b>Total prélèvements au profit de l'investissement</b>	<b>47 391.27</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>497 589.92</b>
<b>RECETTES</b>	
70 – Produits des services	27 661.31
73 – Impôts et taxes	400 528.12
74 – Dotations, Subventions	105 122.18
75 – Autres produits de gestion	14 034.43
013 – Produits de gestion courante	2 662.36
76 – Produits financiers	1.80
77 – Produits exceptionnels	11 598.60
776 – Différences sur réalisations négatives	2 400.00
<b>Total recettes de l'année</b>	<b>564 008.80</b>
002 – Excédent reporté (2019)	237 605.18
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>801 613.98</b>

## BUDGET GÉNÉRAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>OPÉRATIONS NON AFFECTÉES</b>	<b>57 822.69</b>	<b>1 045 271.29</b>
001 - Excédent d'investissement 2019 reporté		432 193.30
021 - Virement de la section d'investissement		0.00
10222 - FCTVA		27 501.94
10226 - Taxe d'aménagement		2 108.78
1348 - Allocation compensatrice Voirie (LTM)		27 965.00
1328 - C2E (subvention) sur éclairage public		8 811.00
1641 - Capital des emprunts	24 913.81	
168758 - Remboursement prêts voirie ex CCPD 2017 à 2020	30 508.88	
1641 - Emprunt		500 000.00
2188 - Sortie du bien (tracteur SAME CONDOR)		7 200.00
192 - Sortie du bien (tracteur SAME CONDOR)	2 400.00	
28 - Amortissements		40 191.27
<b>PROGRAMMES</b>	<b>595 551.48</b>	<b>95 264.00</b>
26 - Église (vitreaux)	0.00	0.00
28 - Voirie	34646.22	
29 - Aménagement Bourg	500 172.53	48 330.00
31 - Équipement École	4 663.91	
32 - Équipement Mairie (droits licences logiciels)	2 818.80	
35 - Salle des Fêtes	28 606.73	16 015.00
36 - Illuminations de Noël	0.00	
47 - Local Technique (Camion + débroussailleuse) Subvention région désherbeuse Participation TRÉDIAS achat désherbeuse	23 760.76	1 680.00 1 260.00
65 - Accessibilité Bâtiments Communaux - Subvention		27 979.00
66 - Acquisitions foncières	0.00	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>653 374.17</b>	<b>1 140 535.29</b>

<b>RÉSULTAT GLOBAL BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b>	
Excédent de fonctionnement	304 024.06
Excédent d'investissement	487 161.12
<b>SOLDE</b>	<b>+ 791 185.18</b>

Résultat excédentaire du fait de la non réalisation de travaux sur 2020 et du paiement de travaux réalisés en 2020 sur l'exercice 2021.

# VIE COMMUNALE

## ■ Mise à jour des dénominations des lieux-dits

Dans la continuité du travail d'adressage des lieux-dits, il existe des incohérences entre les dénominations et leur orthographe sur les plaques et noms d'usage, ce qui nécessite d'arrêter une liste définitive de dénomination des lieux-dits de la commune de Trémeur.

Il s'agit pour la commune d'avoir un document de travail cohérent et sans ambiguïté pour les utilisateurs finaux (orientation du public, livraisons, interventions des secours, etc...).

Il est précisé que le lieu-dit « le Pont » est communément appelé « le Pont de Trémeur » tel qu'indiqué sur les panneaux indicateurs des villages.

Considérant l'intérêt pour la commune et ses partenaires (Système d'Information Géographique, Service Départemental d'incendie et de secours, Direction Générale des Impôts, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, services postaux, concessionnaires...) d'avoir une base de travail identique, le Conseil Municipal valide les dénominations suivantes pour les lieux-dits nouvellement adressés sur la commune :

Nom du lieu-dit
HUBERSON
LES FONTENELLES
LA VILLE HAMON
LA VILLE ES FOURRÉS
LE PONT BESNARD
LES BAS DINEUX
LES DINEUX D'EN HAUT
LES DINEUX
LA LANDE ES GAUVIN
LE ROBIEU
KERBEURET
LA VALLÉE
LA NOÉ BLANCHE
LE SAUDRAIS
LA GIBONNAIS
BEL AIR
LA GUEURINE
LES BOIS
LE CLAIRAY
LA ROUELLE
LA GOUVERDIÈRE
LA HAUTIERE
LA FONTAINE GLÉ

Nom du lieu-dit
LE PONT DE TRÉMEUR
LAUNAY GAUTIER
LA MARAIS
LE TALARD
BEAUSÉJOUR
POURQUOI PAS
BELLEVUE
L'ARDILLIÈRE
LA RUAIS
LA MOTTE
LE FOUTEAU
LES BARBIAUX
LE VAU RUSÉ
LE VAU HORET
LA HOUSSAYE
LE LION D'OR
LE MOULIN D'YVIGNAC
LA MÉTAIRIE NEUVE
LES QUATRE ROUTES
SAINT-GEORGES
LE MOTTAY
LE NODAY
LA VILLE ES PIRON

# VIE COMMUNALE

## ■ Acquisition d'une bande de terrain Passage des Chênes

Dans le cadre de la vente d'une maison – Passage des Chênes, la commune de Trémeur a été sollicitée pour l'acquisition de la parcelle B 1802.

Cette parcelle était déjà existante sur les plans de cadastre de 1987 et fait partie intégrante de l'impassé actuelle.



Il convient donc de régulariser la situation selon les conditions suivantes :

N° de parcelle	Localisation	Surface en m <sup>2</sup>	Prix
B 1802	Passage des Chênes	63	Acquisition à l'euro symbolique

Les nouveaux propriétaires de cette parcelle, Monsieur PIRON Antoine et Madame FRIN Émilie, sont favorables à la cession pour l'euro symbolique des 63 m<sup>2</sup>.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la promesse de vente signée le 4 mars 2021 par les propriétaires de la parcelle B 1802.

Le Conseil Municipal, autorise l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle B 1802.

Les frais et honoraires d'acte seront à la charge de la commune.

## ■ Acquisition d'une désherbeuse thermique en mutualisation (5 communes)

Les représentants des 5 communes de Rouillac, Lanrelas, Éréac, Trémeur et Sévignac se sont engagés pour un achat en mutualisation d'une désherbeuse OELIA HOUAT 500 HD/HP pour un montant total de 31 799.38 € HT, soit 38 159.26 € TTC.

Le total par commune serait de 6 360.00 € HT.

Le délai de livraison est de 12 semaines.

Une convention devra être établie entre les 5 communes (répartition des frais de fonctionnement à l'heure, planning d'utilisation, ...).

Le Conseil donne un accord de principe pour se joindre à l'acquisition d'une désherbeuse thermique en mutualisation.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ÉTAT CIVIL

### Décès :

- ✿ **Jean-Claude GONTIER**, 5 le Clairay, est décédé le 5 décembre 2020 à l'âge de 86 ans.
- ✿ **Denise DAVY née TARDIVEL**, l'Ardillière, est décédée le 3 février 2021 à l'âge de 94 ans.
- ✿ **Léa GAULTIER née MALLET**, est décédée le 2 mars 2021.

### Mariages :

- ✿ **Sandrine COCAULT et Denis RIBAUT**, 16 lotissement de l'Abbaye, mariés à Trémeur le 7 novembre 2020.
- ✿ **Isabelle GUÉRET et Patrick LEGRAND**, domiciliés Saint-Vran et résidant 10 les Dineux, mariés à Trémeur le 5 décembre 2020.

## URBANISME

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✿ **MÉRIGNAC Jérôme**, 37 le Menu Bois, pour la modification d'une façade.

### PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✿ **SCI TREMEUR**, 8 rue des Fontaines, pour la réhabilitation, extension et aménagement des combles d'une maison individuelle, démolition d'un appentis
- ✿ **SCI TREMEUR**, 10 rue des Fontaines, pour la réhabilitation et l'extension d'une maison individuelle.

## NOUVEAUX HABITANTS

- ✿ **PIRON Antoine et FRIN Emilie** au 4 passage des Chênes
- ✿ **EVEN Yohann, Caroline et leurs enfants** au 1 place des lfs

## ANNONCES

Bourg TREMEUR :  
Particulier vend bois de chauffage sec, prêt à brûler :  
Corde de peuplier : 100 €  
A prendre sur place.  
Tél : 06 72 09 90 16

## PERMANENCES DES ÉLUS

- ✿ 01 mai : *Pas de permanence*
- ✿ 08 mai : *Pas de permanence*
- ✿ 15 mai : Fanny ÉON
- ✿ 22 mai : Pierrick NOËL
- ✿ 29 mai : Guy CORBEL
- ✿ 05 juin : Stéphane PERRAULT
- ✿ 12 juin : Fanny ÉON
- ✿ 19 juin : Pierrick NOËL
- ✿ 26 juin : Guy CORBEL

## JARDINAGE - NUISANCES SONORES

Rappel de l'arrêté préfectoral en vigueur du 27/02/1990 : les travaux de jardinage, de bricolage ou autres activités nécessitant l'utilisation d'appareils sonores susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués que :

- ★ **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30**
- ★ **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- ★ **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

## MSA D'ARMORIQUE

Santé – Famille – Retraite – Service  
Site d'information : armorique-msa.fr  
S'inscrire : mon espace privé. Numéro de sécurité sociale ou numéro de siret - par téléphone : 02 98 85 79 79

### Points d'accueil :

- ✿ 12 rue de Paimpont – Saint-Brieuc
- ✿ 1 rue de Tivano – Dinan-Taden
- ✿ 41 rue Saint Martin, bâtiment Penthièvre - Lamballe

### La MSA quichet unique pour :

- ✿ être remboursé de frais de santé
- ✿ recevoir vos prestations familiales de retraite
- ✿ demander des aides, des prêts, des bons vacances
- ✿ appel à projet jeunes de la MSA
- ✿ accompagner lors de difficultés (mal-être, détresse...)

Agri'écoute 24h/24 - 7j/7 : 09 69 39 29 19  
ou du lundi au vendredi 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h au  
02 96 78 88 22

Mme Anne Bertrand, collaboratrice MSA 06 73 98 17 57

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## COLLECTE TRI SÉLECTIF

La collecte sélective des emballages aura lieu **le samedi 22 mai** au lieu du lundi 24 mai, férié.

## LA CONCILIATION DE JUSTICE

LE RECOURS À LA CONCILIATION EST UN MOYEN SIMPLE, RAPIDE ET GRATUIT de venir à bout d'un conflit\* en obtenant un accord amiable sans procès.

*(\*) Exception faite des affaires pénales, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations*

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE sur RV uniquement				
LIEU	JOUR	HORAIRES	N° D'APPEL	LIEU DE PERMANENCE
YVIGNAC LA TOUR	1 <sup>er</sup> lundi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 86 01 59	Mairie
CAULNES	1 <sup>er</sup> mardi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 88 70 30	Maison intercommunale
EVLAN	Tous les mercredis **	9h30 - 12h00	02 96 27 40 33	Mairie
LEHON	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 87 40 40	Mairie

*(\*\*) En cas de jours fériés, les permanences sont reportées au même jour de la semaine suivante.*

## LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le SNU s'adresse à tous les jeunes nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

Le SNU s'articule en 3 phases :

1. un séjour de cohésion du 21 juin au 2 juillet 2021
2. une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures perlées (dans l'année qui suit)
3. un engagement volontaire de 3 mois minimum (facultatif)

Informations et inscription : [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)

## LA MISSION LOCALE

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Seulement, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni

en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Alors, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, **l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans**. Il ne s'agit pas de proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais **d'être en situation d'emploi, service civique, formation, apprentissage ou accompagnement social et professionnel**.

### ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, **vous** (et votre représentant légal) **avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale** vous convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, **plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :**

- ✿ travailler votre projet professionnel,
- ✿ découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP,
- ✿ reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible,
- ✿ effectuer un Service Civique
- ✿ créer du lien avec les centres de formation, les CFA...
- ✿ etc.

**Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance**, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

**NOTRE BUT : veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !**

### EN SAVOIR PLUS :

- ✿ sur la Mission Locale : [www.ml-paysdedinan.fr](http://www.ml-paysdedinan.fr)
- ✿ sur les possibilités qui s'offrent à vous : [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)

### Prochaine Ardouzette en juillet 2021

**DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES**  
au plus tard **le jeudi 10 juin**.

en mairie ou par courriel :  
[accueil.tremeur@gmail.com](mailto:accueil.tremeur@gmail.com)

**Tout article remis après cette date ne pourra pas être publié.**

# INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

## INFO JEUNES

### ■ Mission Argent de Poche

#### Le dispositif

La Structure Information Jeunesse (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les jeunes pourront effectuer des missions\*, sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par mission.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

#### Modalités d'inscription :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

#### RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

à partir du 1er avril

Renseignements et modalités d'inscription auprès de la SIJ de Broons au 02 96 84 73 36

Dépôt des dossiers complets : à partir du 1er avril et jusqu'au 30 avril

*\*Dans la limite des places disponibles*

## DÉCHETS MÉNAGERS

### ■ Accès aux déchèteries

Pour les particuliers et les professionnels, les déchèteries sont ouvertes.

Pour protéger les usagers contre le Covid-19, des consignes sont à respecter à l'intérieur des déchèteries :

- Il est important que chaque usager trie correctement son chargement avant son arrivée en déchèterie afin de diminuer son temps de présence sur le site.

- Les distances entre les usagers doivent être respectées, c'est pourquoi un contrôle par un agent de sécurité sera réalisé à l'entrée de chaque déchèterie afin de ne pas avoir plus de 7 véhicules en même temps dans l'enceinte des déchèteries.

- La carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchèteries.

**Renseignements :** 02 96 50 13 76 ou par mail à [contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh)

## ENVIRONNEMENT

### ■ Jardin au naturel

A l'heure où le printemps se réveille, la végétation, qu'elle soit souhaitée ou pas, ne demande qu'à exploser.

Pour la biodiversité, la qualité de l'eau et tout simplement pour votre santé, il vous est rappelé l'interdiction d'utiliser, d'acheter et de posséder des pesticides non homologués. Seuls les produits de bio contrôlé, les produits utilisés en agriculture biologiques ou les produits à faibles risques, sont autorisés dans l'enceinte de votre propriété. Tous les produits achetés avant janvier 2019 sont à déposer en déchèterie.

### Des conseils et astuces pour un jardin au naturel ?

Rendez-vous sur les pages environnement, rubrique « Tous au jardin » du site : [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)

## ÉCONOMIE

### ■ Aides exceptionnelles covid-19

Face à ce nouvel épisode de cette crise sanitaire, l'Etat, la BPI, la Région Bretagne, les chambres consulaires et bien sûr Lamballe Terre & Mer se mobilisent pour soutenir les entreprises. Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté : **0806 000 245** Plus d'infos sur notre site internet : [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)

# VIE SCOLAIRE

L'école ne cesse d'accroître son effectif avec un nombre actuel de 95 élèves contre 85 à la rentrée de septembre dernier.

Un effectif qui devrait rester le même à la rentrée de septembre prochain.

De par cet accroissement du nombre d'enfants, il a semblé nécessaire à la municipalité, en concertation avec les agents scolaires, de venir renforcer le personnel de cantine. Pour ce faire, nous avons eu le plaisir d'accueillir Sandrine courant janvier.

Pendant les vacances de février, avec une partie des élus, nous avons réagencé la cantine en abattant la cloison qui la séparait du bureau de la directrice, ce qui nous permet de pouvoir y mettre un plus grand nombre d'enfants.

Pierre et Maxime, deux parents d'élèves, élec-

triciens de métier, ont bénévolement apporté leur aide à la municipalité et nous les en remercions.

Dans la même mouvance, l'équipe municipale a fait le choix, pour la rentrée 2021/2022, de changer totalement le mobilier de cantine afin d'augmenter le nombre de places assises et surtout faciliter le quotidien des agents pour une manutention beaucoup moins pénible avec du matériel adapté.

Dans le même temps, le conseil municipal continue de réfléchir aux futurs travaux prévus sur le bâtiment central.

Apporter du renouveau à notre école permettra de continuer à dynamiser notre commune.



*Absents sur la photo* : Romain MEUNIER et Jérôme AUBURTIN

# PORTRAIT

## Virginie Guitton : une centenaire pleine de souvenirs



Elle vient d'avoir cent ans. Un siècle passé, rempli d'événements, de changements, d'adaptations et de souvenirs. Car des souvenirs elle en a : elle a la chance d'avoir une mémoire extraordinaire. Elle vous cite des dates, des lieux, des fêtes, des moments de vie qui ont plus de soixante-dix ou quatre-vingts ans sans se tromper. Elle se paie le luxe de dire parfois : « Oh ! J'ai quand même oublié bien des choses. Je ne me rappelle pas tout ». Une pareille mémoire à 100 ans, beaucoup en voudraient bien.

### LES DINEUX, BERCEAU DE LA FAMILLE

Virginie est née le 9 mars 1921 aux Dineux où elle a passé pratiquement toute sa vie. Ses parents étaient cultivateurs et elle avait un frère et une sœur plus jeunes qu'elle, Louis et Marie. « J'ai commencé à aller à l'école à Trémur à l'âge de cinq ans. J'y allais à pied bien sûr. Les instituteurs s'appelaient M et Mme Juloux qui s'occupaient des plus jeunes et M et Mme Renault qui avaient les grands. J'ai passé mon certificat à 12 ans comme tout le monde et je l'ai eu. Mme Renault avait dit à mon père : ta fille pourra continuer les études. Elle a une sacrée mémoire », raconte la centenaire. Mais d'études, il n'y en aura pas pour Virginie. Une petite ferme de rien du tout, trois enfants, pas de quoi se payer de l'instruction supplémentaire. « Il n'y avait pas de sous. Donc, je suis restée à la ferme et quand mon frère et ma sœur ont été en âge de travailler, j'ai cherché un emploi. On ne pouvait pas tous rester à la maison ».

### UNE VOIE PROFESSIONNELLE : VOIE FERRÉE

C'est le train qui va faire vivre Virginie. « J'ai trouvé un emploi de garde-barrière. Mais pas comme titulaire, comme auxiliaire. Je remplaçais les femmes qui étaient titulaires pendant leurs repos, leurs congés. J'allais au passage à niveau de Trémur, à la Marais, à Caulnes, à Lorillon. Je partais pour la journée et j'emmenais mon repas. J'ai toujours eu du travail. Les femmes qui étaient titulaires s'arrangeaient pour que j'aie des remplacements. J'ai commencé en 1944 et j'ai fait ça pendant 30 ans, toujours en tant qu'auxiliaire. C'étaient souvent des femmes qui faisaient ça : les hommes avaient du travail sur la voie et il y avait le logement avec le poste de garde-barrière ».

Le progrès technique aura raison de son poste. En 1974, arrivent les passages à niveau avec barrières automatiques. C'en est fini des garde-barrières. Changement de quai pour Virginie.

### AUX POULAILLERS AVANT LA RETRAITE

Elle trouve alors un emploi aux poulaillers d'Hélène Le Coq qui se trouvaient dans l'actuelle rue des Fontaines et dont certains bâtiments sont toujours là. Elle va travailler là jusqu'en 1979. Son mari tombe malade et elle doit s'arrêter pour s'occuper de lui. Le cancer l'emportera bientôt. La famille commence à connaître cette terrible maladie puisque la sœur et le frère de Virginie sont aussi décédés du cancer. « J'avais mes 37 annuités alors j'ai pris ma retraite. Je crois que je l'avais un peu méritée. La vie n'a pas toujours été tendre avec moi ».

Cette retraite, elle va d'abord la passer durant de longues années dans sa maison, aux Dineux « dans mes deux jardins : le potager et celui des fleurs. Ah ! Je les regrette beaucoup mes fleurs. Elles étaient si belles ».

En 2013, Virginie arrive à la résidence Michel Lamarche à Broons parce que sa vue lui joue de vilains tours à cause de la DMLA. « J'y voyais de moins en moins. Michèle, ma nièce me faisait à manger mais ça ne pouvait pas durer. Je ne voulais pas lui imposer ça. Alors, je lui ai dit qu'il fallait bien que j'aille en maison de retraite ».

La lecture du journal qui est faite par Valentine, l'animatrice, plaît toujours autant à Virginie. « Tout ce qu'il y a dans le journal m'intéresse. Moi ma passion c'était l'instruction. J'aurais tellement aimé être plus instruite. C'est quand même bien d'apprendre les choses qui nous entourent, de se tenir au courant ». Et avoir 100 ans, qu'est-ce que ça lui fait ? « Oh ! Vous savez, je n'y ai jamais vraiment pensé. C'est venu comme ça, tout seul. Ce que j'aimerais bien quand même, c'est y voir clair et marcher ». Mais malgré tout, Virginie a vraiment apprécié la grande fête qui a été organisée à l'EHPAD pour ses 100 ans.

Bernard LE GUEVEL